



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre 2022 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 22 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (5) : BROUSSE Didier à RAIGNE Philippe ; DE CUYPER Micheline à RIVET Françoise ; DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; FORESTIER Joël à DAUDE Dominique ; WAMPACH Joe à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (6) : BROUSSE Didier ; DE CUYPER Micheline ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; FORESTIER Joël ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-93 : Reconduction de la convention de service commun PVD/ORT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ;

VU les statuts de l'EPCI ;

Par délibération n°2020-80 du 7 décembre 2020, le Conseil Communautaire a créé un poste de chargé de mission PVD.

En date du 21 juin 2021, une convention relative au programme Petite Ville de Demain (PVD) a été signée entre l'EPCI, la commune, l'Etat et le département de la Haute-Vienne définissant le rôle et les conditions de chacun.

Reçu de réception en préfecture
087-248719338-20221129-2022-93-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2022

En date du 8 novembre 2022, une convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation (ORT) sur le territoire Briance Combade a été signée entre l'EPCI, la commune, l'Etat, le Département de la Haute-Vienne ainsi que le CAUE et le PETR Monts et Barrages en tant que partenaires du programme d'actions à mettre en œuvre. Cette convention court jusqu'en mars 2026.

Comme pour la précédente convention, le poste sera subventionné par l'ANCT à 50 %, par la banque des territoires à 25 %, et par la commune et la CCBC à 25% (22,5% commune de Châteauneuf la Forêt et 2,5 % CCBC).

Il est convenu que le chargé de mission travaille 4,5 j/ semaine en moyenne sur le projet communal et 0,5 j/semaine en moyenne sur l'articulation avec le reste du territoire Briance Combade.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il convient de créer prolonger le service commun précédemment créé. Le projet de convention est présenté en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention : Joe WAMPACH) :

- **D'APPROUVER** la convention de mise en place d'un service commun PVD/ORT entre la CCBC et la commune de Châteauneuf-la-Forêt ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** le Président à demander les subventions relatives au financement de ce poste ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 29 novembre 2022***



***Le Président
Yves LE GOUFFE***